

DFASO1 équivalent M1 S7 et S8

I. Répartition des unités d'enseignement à valider et attribution des crédits européens

L'année de DFASO1 comporte 15 unités d'enseignement.

Chaque unité d'enseignement est affectée d'un nombre de crédits européens dits ECTS (European Credit Transfer System) selon le tableau ci-dessous.

Chaque semestre totalise **30 crédits ECTS**, l'année de DFASO1 totalisant **60 ECTS**.

Les crédits ECTS sont attribués au vu de la validation de chaque unité d'enseignement.

Les crédits ECTS, affectés à des enseignements dispensés sur les 2 semestres de l'année, sont attribués à l'issue du second trimestre.

Les crédits sont cumulables à l'issue des deux semestres.

DFASO1 - 1 ^{er} semestre S7			
UE	Disciplines	Coordinateurs	Crédits
UE1	Odontologie conservatrice - Endodontie	Pr Haikel	3
UE2	Prothèse amovible (bases) Prothèse fixée (bases) Occlusodontie	Dr Etienne (Prothèses) Dr Van Bellinghen (Occlusodontie)	3
UE3	Parodontologie Implantologie	Pr Huck (Parodontologie) Dr Waltmann (Implantologie)	4
UE4	Médecine et chirurgie buccales Imagerie niveau 3	Dr Bahi-Gross (Médecine et chirurgie buccales) Dr Gros (Imagerie)	3
UE5	Douleur module 1 : évaluation, aspects psychologiques Douleur module 2 : prise en charge	Pr Clauss	3
UE6	Santé publique bucco-dentaire, module 1 Service sanitaire – Partie 2 Service sanitaire – Action de prévention	Pr Musset	3
UE7	Santé publique bucco-dentaire, module 2 Hygiène et asepsie en Odontologie	Pr Musset	2
UE8	Formation à la recherche - recherche et gestion bibliographique - protocoles de recherche fondamentale et clinique	Pr Meyer	2
UE9	Stage clinique en Odontologie : - Médecine et chirurgie buccales - Stage de traitement des dispositifs médicaux	Dr Bornert (Médecine et chirurgie buccales) Pr Musset (Traitement des dispositifs médicaux)	7
Total ECTS			30

DFASO1 - 2 ^{ème} semestre S8			
UE	Disciplines	Coordinateurs	Crédits
UE10	Orthopédie dento-faciale Odontologie pédiatrique	Dr Bolender (Orthopédie dento-faciale) Pr Manière (Odontologie pédiatrique)	4
UE11	Prothèse amovible (avancée) Prothèse fixée (avancée) CFAO Implantologie	Dr Etienne (Prothèses et CFAO) Dr Bahi Gross (Implantologie)	4
UE12	Pathologie médicale Pathologie chirurgicale Médecine et chirurgie buccales	Dr Bahi-Gross	4
UE13	Stage hospitalier hors Odontologie AFGSU niveau 2	Pr Meyer	1
UE14	Stage clinique en Odontologie : - Odontologie conservatrice-Endodontie - Parodontologie - Prothèses - Odontologie pédiatrique - Radiologie - Médecine et chirurgie buccales - Occlusodontie	Pr Haikel (Odontologie conservatrice – Endodontie) Pr Huck (Parodontologie) Pr Walter (Prothèses) Pr Manière (Odontologie pédiatrique) Dr Gros (Radiologie) Dr Bornert (Médecine et chirurgie buccales) Dr Van Bellinghen (Occlusodontie)	15
UE15	Enseignement complémentaire au choix	En fonction des EC	2
Total ECTS			30

II. Validation des unités d'enseignement

Chacune de ces unités d'enseignement sera validée séparément sans compensation possible entre elles. La validation d'une unité d'enseignement est acquise en obtenant une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'examen final. La compensation s'opère à l'intérieur d'une UE.

Il n'y a pas de note éliminatoire.

En cas d'ajournement d'une unité d'enseignement, l'étudiant garde les notes des matières dans lesquelles il a obtenu la moyenne.

Aucune note égale ou supérieure à la moyenne au sein d'une même unité d'enseignement n'est conservée d'une année à l'autre en cas de redoublement

La validation d'une de ces unités d'enseignement reste définitivement acquise même en cas de redoublement de DFASO1 à l'exception de l'UE9 et de l'UE14.

Les UE1, UE2, UE3, UE4, UE5, UE6 et UE7 font l'objet d'un contrôle terminal en décembre.

Les UE10, UE11 et UE12 font l'objet d'un contrôle terminal en mai.

En cas d'ajournement d'une unité d'enseignement à la première session d'examen, le candidat doit composer dans les matières de l'unité d'enseignement où il n'a pas obtenu la moyenne au cours d'une seconde session.

Pour pouvoir être déclaré admis à l'issue de la 2^{ème} session, le candidat doit obtenir :

- **aux épreuves théoriques** : la moyenne dans l'unité ou les unités d'enseignement ayant motivé son ajournement à la session de décembre et/ou mai **et**,
- **aux épreuves cliniques** : une note au moins égale à 10/20 dans chacune des disciplines cliniques composant les unités d'enseignement **UE9 et UE14**
- une note inférieure à la moyenne dans l'une des épreuves cliniques entraîne l'ajournement de l'étudiant et son redoublement quelle que soit la moyenne obtenue aux épreuves théoriques et dans chacune des autres épreuves cliniques.

III. Validation de l'unité d'enseignement UE6

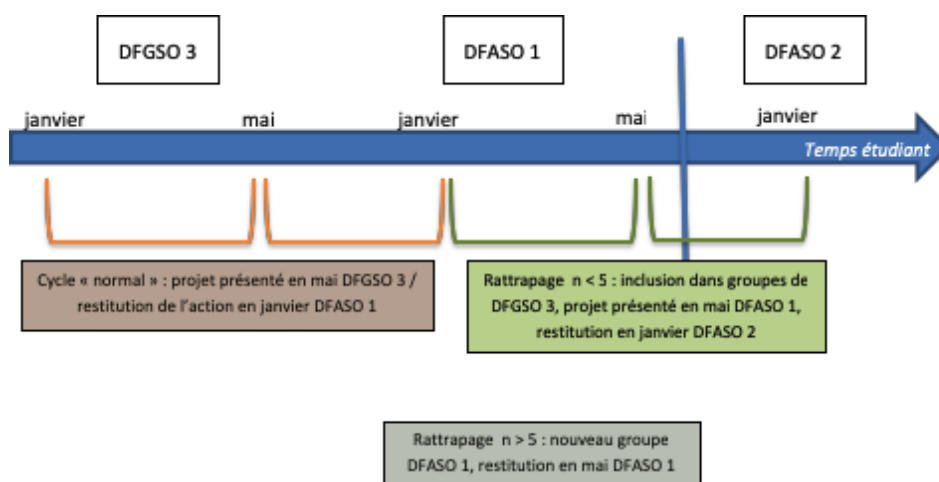
Chacun des éléments de cette unité d'enseignement (« Service Sanitaire – Partie 2 » et « Service Sanitaire – Action de prévention ») sera validé séparément sans compensation possible entre eux.

En cas d'ajournement de cette unité d'enseignement, l'étudiant garde les notes des éléments de l'UE (« Service Sanitaire – Partie 2 » et « Service Sanitaire – Action de prévention ») dans lesquels il a obtenu la moyenne.

Une note égale ou supérieure à la moyenne pour l'un des éléments (« Service Sanitaire – Partie 2 » et « Service Sanitaire – Action de prévention ») au sein de cette unité d'enseignement pourra être conservée d'une année à l'autre en cas de redoublement.

2^{ème} session :

- Pour l'élément « Service Sanitaire – Partie 2 » : modalités classiques.
- Pour l'élément « Service Sanitaire – Action de prévention » :
 - o Si le nombre d'étudiants en 2^{ème} session est inférieur à 5, les étudiants concernés seront inclus à un groupe d'étudiants (DFGSO 3) qui débute la phase de projet d'action de prévention. Ils présenteront leur action et pourront prétendre à validation en fin du premier semestre (lors du TD « Action de prévention : restitution et retour d'expérience » de DFASO 1) de l'année suivante, soit en DFASO 2 pour eux.
 - o Si le nombre d'étudiants en session de rattrapage est supérieur ou égal à 5, les étudiants concernés formeront un nouveau groupe qui devra élaborer et réaliser l'action avant le mois de mai de leur DFASO 1, afin de pouvoir la présenter et prétendre à sa validation lors du TD « présentation et correction du projet d'action de terrain » (prévu pour les étudiants de DFGSO 3) en mai, soit en DFASO 1 pour eux.



IV. Validation des unités d'enseignement UE9 et UE14 (Stage clinique en Odontologie)

Assiduité

L'assiduité à l'unité d'enseignement des stages cliniques attribués à chaque étudiant, y compris pendant les périodes de congés universitaires et les périodes d'été, est obligatoire et fait partie intégrante de la validation des enseignements cliniques.

La règle générale des absences s'applique.

Toute absence doit être justifiée et rattrapée. Au-delà de 3 absences non justifiées et non rattrapées, les enseignements cliniques des UE9 et UE14 ne sont pas validés et **entraînent le redoublement de l'étudiant quelle que soit la moyenne obtenue aux épreuves théoriques, et dans chacune des épreuves cliniques et/ou de travaux pratiques ou dirigés.**

Épreuves cliniques

Pour être déclaré admis à la 1^{ère} session, le candidat doit obtenir **aux épreuves cliniques** une note au moins égale à 10/20 dans chacune des disciplines cliniques.

Pour être déclaré admis à l'issue de la 2^{ème} session, le candidat doit avoir obtenu **aux épreuves cliniques** une note au moins égale à 10/20 dans chacune des disciplines cliniques.

Une note inférieure à la moyenne dans l'une des épreuves cliniques entraîne l'ajournement de l'étudiant et son redoublement quelle que soit la moyenne obtenue aux épreuves théoriques et dans chacune des autres épreuves cliniques.

La note obtenue est la moyenne de la note d'ECOS (sauf occlusodontie, chirurgie orale, radiologie, prothèse et parodontologie) (coeff. 1/3) et de la note du contrôle continu (coeff. 2/3).

V. Validation de l'unité d'enseignement UE13 (Stage hospitalier hors Odontologie et AFGSU niveau 2)

La validation des stages hospitaliers hors Odontologie est prononcée par le Doyen de la Faculté d'Odontologie sur avis du Chef de Service d'affectation.

- Les étudiants sont soumis au règlement intérieur de l'établissement de santé d'affectation qui précise notamment leurs obligations à l'égard des malades, du personnel médical et de l'administration hospitalière.
- Tout manquement de l'étudiant au règlement intérieur de l'établissement de santé sera immédiatement porté à la connaissance du Doyen par le Chef du Service d'affectation.
- La tenue clinique est fournie aux étudiants.
- Les étudiants **doivent obligatoirement remettre leur carnet de stage au Chef de Service dès le début du stage**. L'étudiant qui ne sera pas en possession de ce carnet en début de stage pourra voir celui-ci non validé. Le carnet de stage sera déposé à l'issue de l'unité d'enseignement des stages au Service de Scolarité de la Faculté.

La liste des lieux de stage est communiquée en début d'année ainsi que la répartition des étudiants.

Ce stage s'effectue au 2^{ème} semestre du lundi au vendredi inclus et de 9h00 à 12h00, à l'exception du vendredi après-midi. Il n'y a pas de participation aux gardes.

En cas de non validation d'un stage hors Odontologie, l'étudiant le refait, dans sa totalité pendant la période d'été. **La validation de l'unité d'enseignement UE13 reste acquise en cas de redoublement de DFASO1.**

L'UE13 comporte également la validation de la formation à l'AFGSU niveau 2 (*Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence*). La validité de ce Diplôme délivré par le CESU (*Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence*) est de 4 ans.

VI. Validation de l'unité d'enseignement UE15 (Enseignement complémentaire au choix)

Tout étudiant de DFASO1 est tenu de s'inscrire à un enseignement complémentaire au choix dès la rentrée universitaire. L'étudiant qui choisit un enseignement autre que ceux dispensés par la Faculté doit veiller à la compatibilité de son choix de formation avec les grilles horaires de son année d'étude.

Assiduité

La présence aux cours et travaux dirigés de ces enseignements est obligatoire (cf. chapitre généralités - règle commune des absences).

Équivalence de validation

L'équivalence d'un enseignement complémentaire peut être accordée par le Doyen au vu de la validation d'une formation non dispensée par la Faculté au titre des enseignements complémentaires au choix de DFASO1, dans le respect des règles suivantes : langues étrangères et sport.

1. Langues étrangères

Dans l'objectif exclusif d'un approfondissement disciplinaire en langue étrangère, l'étudiant peut suivre, après accord préalable du Doyen un enseignement de langue dispensé par un autre établissement d'enseignement supérieur de Strasbourg (hors Université Populaire), aux conditions que cette formation recouvre un volume horaire annuel minimum de 45 h et soit sanctionnée par un examen.

2. Sport

Aucune discipline sportive ne sera reconnue, à partir de DFASO1, au titre des enseignements complémentaires, hors qualification comme sportif de haut niveau, reconnue comme une dispense de validation.

• Dispense de validation

1. Master

Tout étudiant qui aura validé une unité d'enseignement (UE) de M1 d'une valeur minimum de 3 ECTS pourra bénéficier d'une dispense de l'enseignement complémentaire sur demande écrite adressée au Doyen, accompagnée de l'attestation de réussite correspondante.

La validation d'une UE de M1 ne peut donner lieu à la dispense que d'un seul enseignement complémentaire à la fois. En cas de validation de 3 UE de M1, le candidat pourra obtenir la dispense de 3 enseignements complémentaires afférents à 3 années d'études différentes.

La validation de la même UE de M1 ne peut donner lieu à dispense que d'un seul enseignement complémentaire sur tout le cursus de l'étudiant.

2. Action d'intérêt général ou associatif

La dispense de validation d'un enseignement complémentaire pourra être accordée dans le cadre d'une action d'intérêt général ou associatif.

Le projet sera soumis à l'étude et à l'avis d'une commission composée du Doyen, du Vice-Doyen chargé des enseignements et d'un enseignant de la discipline concernée par le projet. L'étudiant doit présenter par écrit son projet au Doyen. Les demandes de dispense de validation ou d'équivalence de validation doivent être soumises au Doyen accompagnées des justificatifs.

Important : la validation de toute formation ne sera reconnue que si elle est assurée par un organisme officiel et sanctionnée par un examen final de contrôle des connaissances.

Redoublement de DFASO1

L'unité d'enseignement UE15 doit être obligatoirement validée pour le passage en DFASO2.

La validation de l'enseignement complémentaire de DFASO1 reste acquise en cas de redoublement.

VII. Validation de l'unité d'enseignement UE8 (Formation à la recherche)

Buts de l'enseignement : Donner aux étudiants une base solide des méthodologies utilisées dans le domaine de la recherche en Odontologie. Cette recherche s'appuie simultanément sur la biologie (biochimie et biologie moléculaire) et sur la Science des matériaux (physicochimie des solutions et des solides), en raison de la nature du milieu buccal et des thérapeutiques utilisées par les chirurgiens-dentistes.

La validation de l'UE est basée sur :

- L'assiduité aux TD (La présence aux travaux dirigés de cet enseignement est obligatoire, cf. chapitre généralités – règle commune des absences).
- Un travail personnel de l'étudiant sous forme d'un résumé d'une recherche bibliographique basée sur la donnée de quelques mots-clés. Cette évaluation se fait pour un groupe de 4 étudiants.

En cas de non validation de cette UE, l'étudiant doit présenter oralement pendant 15 mn un exposé portant sur les articles qui auront été étudiés au cours des TD et des cours magistraux devant l'un des responsables de l'enseignement à la date convenue.

La validation de l'UE8 reste acquise en cas de redoublement de DFASO1.

IX. Stage clinique en Odontologie UE9 et UE14

Application du statut de l'étudiant hospitalier (cf règles générales)

- **Projet pédagogique**

Les objectifs de la formation clinique en DFASO1 sont :

- la réalisation d'un examen clinique et la conduite d'une anamnèse
- l'établissement d'un diagnostic
- la compréhension d'un plan de traitement
- la gestion du dossier médical du patient
- la compréhension des examens complémentaires demandés dans le cadre du plan de traitement
- le fonctionnement d'une unité de soins : préparation d'un plateau technique, traçabilité du matériel, application des règles d'hygiène et d'asepsie, etc...
- l'assistance opératoire d'étudiants de DFASO2, T1, des internes ainsi que des praticiens seniors
- la réalisation d'actes de prévention
- la réalisation d'actes thérapeutiques simples dans le cadre du plan de traitement. Une quantité d'actes pourra être requise et définie par chaque discipline (cf Tableau des actes)
- la découverte et la pratique de la stérilisation dans sa globalité logistique et matérielle.

Un tableau de service est mis en place en fonction des obligations universitaires, des disponibilités d'accueil clinique et des horaires d'ouverture du Pôle. Ce tableau de service est élaboré par les autorités universitaires compétentes (Art 16, arrêté du 27/09/1994), en collaboration avec le Chef de Pôle.

La présence est obligatoire, quel que soit le semestre, soit pour des raisons de validation d'un stage, soit en raison des obligations hospitalières.

La validation de chaque stage clinique dans une discipline odontologique repose sur le nombre moyen de vacations porté en regard de la dite discipline, qui est à considérer comme une référence de base (1 vacation = 4 h). Le nombre minimal annuel de vacations hospitalières par étudiant sera, pour 2021/2022, de 200. Un nombre minimal de vacations est défini par discipline.

Discipline	S7 et/ou S8	Session de rattrapage si échec en S7 ou en S8	Session de rattrapage si échec en S7 et S8
Radiologie (sur 1 semestre)	12	6	Non applicable
Odontologie conservatrice / Endodontie	38	10	20
Odontologie pédiatrique (sur 1 semestre)	14	10	Non applicable

Discipline	S7 et/ou S8	Session de rattrapage si échec en S7 ou en S8	Session de rattrapage si échec en S7 et S8
Médecine et chirurgie buccales	20 (10 et 10)	10	18
Parodontologie (sur ½ semestre)	10	4	Non applicable
Prothèses (clinique et laboratoire)	70*	16*	Non applicable
Stage de traitement des dispositifs médicaux (S7)	2	2	Non applicable

* répartition clinique-laboratoire laissée à l'appréciation du Responsable de la Sous-Section Universitaire et de la Structure Interne du Pôle

Un carnet de stage permet de retracer l'assiduité et l'activité de l'étudiant. Il est propre à chaque discipline. Ce carnet peut exister en format électronique en fonction de l'organisation des structures Internes et du système informatique du Pôle (ODS).

Une note collégiale globale est donnée par les enseignants après analyse de l'activité. Les actes peuvent être évalués en fonction de la difficulté et de la qualité des soins.

- **Modalités d'évaluation et de validation**

L'évaluation se fait :

- à la fin de chaque semestre (sauf Radiologie, Odontologie Conservatrice-Endodontie, Odontologie Pédiatrique, Parodontologie, Prothèses)
- à partir des actes réalisés (évalués en fonction de leur difficulté et de leur qualité)
- par une épreuve de type ECOS dans le cas de certaines disciplines
- en prenant en compte les items suivants :
 - ✓ assiduité de l'étudiant (cf règles des absences)
 - ✓ comportement vis-à-vis des patients, de leur entourage, de l'équipe soignante ainsi que de l'équipe enseignante
 - ✓ respect des règles d'hygiène et d'asepsie
 - ✓ tenue du dossier médical et saisie des actes réalisés
 - ✓ compétence : une épreuve clinique adaptée à l'évaluation des capacités propres de l'étudiant à assurer d'une manière autonome des actes simples peut être instituée en fonction des disciplines
- une note sur 20, coefficient 1, est attribuée à chaque enseignement clinique de participation aux fonctions hospitalières.

Pour valider le stage clinique en Odontologie **DFASO1**, l'étudiant doit obtenir une note supérieure ou égale à 10 /20 dans chaque enseignement clinique de participation aux fonctions hospitalières.

La non validation du stage clinique en Odontologie **DFASO1** entraîne le **redoublement de DFASO1**.

- **2^{ème} Session**

En cas de non validation d'un stage clinique dans un matière donnée, une seconde période de stage, durant la période d'été (hors congés annuels), est organisée.

Ce stage sera effectué essentiellement en juillet, sachant que les structures internes du Pôle peuvent être regroupées en plateau commun pendant le mois d'août.

Les critères retenus pour valider sont les suivants :

- assiduité et présentation du carnet de stage validé par le responsable de la discipline
- comportement vis-à-vis des patients, de leur entourage, de l'équipe soignante, de l'équipe enseignante
- respect des règles d'hygiène et d'asepsie
- tenue du dossier médical et saisie des actes réalisés.
- une épreuve de type ECOS dans certaines disciplines.

Types d'actes et nombre de cas requis au minimum par discipline

Ces quotas sont donnés à titre indicatif. Ils ont été établis sur la base des actes réalisés pendant l'année universitaire 2020-2021 et sont donc susceptibles d'être ajustés en fonction de la moyenne des actes réalisés par les étudiants pendant l'année 2021-2022.

Discipline	Type d'actes	Quantité minimale
Radiologie	Rétro-alvéolaire (cliché de qualité exploitable)	50
	Orthopantomogramme	80
	Radio de profil ou de face	5
	Status TIB	4
	Bite-wing et/ou occlusale	5
	Lecture et interprétation de clichés	2
Odontologie conservatrice - Endodontie	Assistance opératoire	5
	Etablissement de diagnostics	4
	Reconstitutions coronaires simples	4
	Traitements endodontiques sur incisives et prémolaires	4
Odontologie pédiatrique	Assistance opératoire (y compris préparation du plateau technique, gestion du matériel, tenue du dossier patient, ...)	10
	Brossages supervisés	5
	Séance de motivation ou fluoruration ou évaluation du risque carieux	1
	Scellement de sillons	3
	Diagnostic clinique de lésions carieuses	4
	Etudes de radiographies : formule dentaire	4
Médecine et chirurgie buccales	Assistance opératoire praticien	4
	Avulsions simples	8
	Recherche de foyers infectieux d'origine dentaire	2
	Assistance opératoire entre étudiants	4
	Accueil - Diagnostic	5
Parodontologie	Observation clinique, diagnostic et planification thérapeutique (bilan initial)	3
Prothèses : Clinique et laboratoire	Dossier informations du patient	1
	Empreintes à l'alginat (modèle d'étude /réparation/empreinte primaire...)	6
	Savoir gérer une réparation de prothèse amovible	1
	Prothèse amovible incluant toutes les étapes de laboratoire de prothèses (sauf prothèse complète -maxillaire et mandibulaire)	1
	Au moins 2 étapes d'une prothèse fixée unitaire (en fonction des cas disponibles)	1
Stage de traitement des dispositifs médicaux	Assiduité et réalisations des objectifs définis dans le carnet de stage	

X. Passage en DFASO2 / Redoublement de DFASO1 / Exclusion

Admission en DFASO2

L'admission en DFASO2 exige la validation des unités d'enseignement UE1 à UE15, au plus tard à l'issue de la 2^{ème} session.

Les étudiants ayant validé les unités UE1 à UE15 seront autorisés, sur décision du jury, à passer en DFASO2, sous réserve d'avoir répondu à leurs obligations hospitalières (cf. assiduité à l'unité d'enseignement des stages cliniques MECC 1^{ère} partie).

Redoublement de DFASO1

En cas de redoublement, le candidat ne conserve que le(s) unité(s) d'enseignement déjà validée(s) à l'exception des unités d'enseignement UE9 et UE14 qu'il devra refaire dans leur totalité.

L'étudiant pourra suivre, par anticipation et sur demande écrite adressée au Doyen, l'enseignement complémentaire au choix de DFASO2.

Il est possible de passer en DFASO2 avec un retard de 6 crédits.

Exclusion

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques.

Une de ces deux années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Doyen.

DFASO1 S7		ENSEIGNEMENTS THEORIQUES			UE1 UE2 UE3 UE4 UE5 UE6 UE7 UE8 (Epreuves écrites)			
UE	Matière	Horaire annuel		Coefficient	Durée et nature des épreuves			
					Session de décembre		Session de rattrapage	
UE1	Odontologie conservatrice - Endodontie	26 h	CM	1	1 h QCM et/ou QROC et/ou QR		1 h QCM et/ou QROC et/ou QR	
UE2	Prothèse amovible (bases)	10 h	CM	1	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR		1 h QROC et/ou QCM et/ou QR	
	Prothèse fixée (bases)	10 h	CM	1	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR		1 h QROC et/ou QCM et/ou QR	
	Occlusodontie	13 h	CM	1	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR		1 h QROC et/ou QCM et/ou QR	
		5 h	TP	1	Assiduité		Assiduité	
UE3	Parodontologie	30 h enseignement tutoré		1	Contrôle continu intégral dont 1 h QROC et/ou QCM et/ou QR		1 h QROC et/ou QCM et/ou QR	
		3 x 1 h	TD					
		3 x 3 h	TP					
	Implantologie	16 h	CM	1	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR		1 h QROC et/ou QCM et/ou QR	
UE4	Médecine et chirurgie buccales	22 h	CM	1	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR		1 h QROC et/ou QCM et/ou QR	
	Imagerie niveau 3	12 h	CM	1,5	1 h QCM et/ou QROC et/ou QR		1 h QCM et/ou QROC et/ou QR	
		3 x 2 h	TP/TD	0,5	Assiduité et contrôle continu		Assiduité et interprétation de clichés	
UE5	Douleur module 1 : évaluation, aspects psychologiques	5 h	CM	1	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR		1 h QROC et/ou QCM et/ou QR	
	Douleur module 2 : prise en charge	15h	CM					
UE6	Santé publique, module 1	15 h	CM	1	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR		1 h QROC et/ou QCM et/ou QR	
		3 h	TD					
UE7	Santé Publique, module 2	20 h enseignement tutoré		1	1 h QCM et/ou QROC et/ou QR		1 h QCM et/ou QROC et/ou QR	
		2 h	CM					
UE8	Recherche et gestion bibliographique	2 h	TD	1	Assiduité		Assiduité	
		2 x 2 h	TP					
	Protocoles de recherche fondamentale et clinique Lecture critique d'articles	8 h	CM	1	résumé d'une recherche bibliographique		Présentation orale de 15 mn d'une analyse d'article devant l'un des responsables de l'enseignement	
		4 x 2 h	TD					

DFASO1 S8		ENSEIGNEMENTS THEORIQUES			UE10 UE11 UE12 (Epreuves écrites)	
UE	Matière	Horaire annuel		Coefficient	Durée et nature des épreuves	
					Session de mai	Session de rattrapage
UE10	Odontologie pédiatrique	2	TD	1	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR
		13 h 4h	CM EAS			
	Orthopédie dento-faciale	25 h	CM	1	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR
UE11	Prothèse amovible (avancée)	10 h	CM	1	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM
	Prothèse fixée (avancée) CFAO	10 h 8h	CM CM	1	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR
	Implantologie	4 x 4 h 4 x 4 h	TD TP	1	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR
UE12	Pathologie médicale	22 h	CM	1	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR
	Pathologie chirurgicale	20 h	CM	1	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR
	Médecine et chirurgie buccales	28 h	CM	1	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR

Remarque : 10 % des enseignements magistraux par discipline seront dispensés en anglais. L'évaluation reste en français.

DFASO1 S7 et S8	STAGE HOSPITALIER HORS ODONTOLOGIE		UE13 (Stage)
Matière	Horaire annuel	Coefficient	Mode de validation
Stage hospitalier hors Odontologie	5 demi-journées	Validation	Assiduité
AFGSU niveau 2	Selon proposition CESU	Validation	Assiduité

DFASO1 S7 et S8	STAGE CLINIQUE DE PRATIQUE ODONTOLOGIQUE <i>1 vacation clinique = 4 h</i>		UE9 et UE14 (Epreuves cliniques)		
	UE	Discipline	Nombre minimal annuel de vacances	Nature de l'évaluation	
Session de décembre				Session de mai	Session de rattrapage
UE9	Stage de traitement des dispositifs médicaux	2 vacances	Assiduité et réalisation des objectifs définis dans le carnet de stage		Stage clinique obligatoire
UE9 UE14	Médecine et chirurgie buccales	20 vacances	Contrôle continu sur les travaux cliniques : ½ de la note Evaluation qualitative : ½ de la note	Contrôle continu et évaluation qualitative sur les travaux cliniques de l'année	Stage clinique obligatoire
UE14	Odontologie conservatrice - Endodontie	38 vacances		Contrôle continu et évaluation qualitative sur les travaux cliniques de l'année: 2/3 de la note ECOS : 1/3 de la note	Stage clinique obligatoire : 2/3 de la note ECOS : 1/3 de la note
UE14	Odontologie pédiatrique	12 vacances		Contrôle continu et évaluation qualitative sur les travaux cliniques de l'année: 2/3 de la note ECOS : 1/3 de la note	Stage clinique obligatoire : 2/3 de la note ECOS : 1/3 de la note
UE14	Occlusodontie	3 vacances		Contrôle continu	Stage clinique obligatoire
UE14	Prothèses	70 vacances		Contrôle continu et évaluation qualitative sur les travaux cliniques et travaux de laboratoire de Prothèses de l'année	Stage clinique obligatoire
UE14	Parodontologie	10 vacances		Contrôle continu sur les travaux cliniques : ½ de la note Evaluation qualitative : ½ de la note	Stage clinique obligatoire
UE14	Radiologie	12 vacances		Contrôle continu sur les travaux de l'année	Stage clinique obligatoire

La validation des stages cliniques inclut l'assiduité à l'intégralité des stages, hors congés annuels de l'étudiant, et sera délibérée à l'issue des périodes d'été.

DFASO1 S7 et S8	UE15 (Enseignements complémentaires)			
Matière	Horaire annuel	Coefficient	Durée et nature des épreuves	
			Session de mai	Session de rattrapage
Stage d'initiation à la recherche	100 h minimum	1	Réalisation d'un poster au format A0 (841x1189mm) qui a pour but de présenter la problématique de la recherche, la méthodologie, les résultats et une brève conclusion Présentation des travaux sur la base du poster devant un jury composé : - du responsable de l'enseignement - d'un enseignant-chercheur Durée de la présentation : 10 min Entretien avec le jury : 10 min	L'étudiant doit refaire un stage de 2 semaines à temps plein et présenter un nouveau poster devant un jury composé : - du responsable de l'enseignement - d'un enseignant-chercheur Durée de la présentation : 10 min Entretien avec le jury : 10 min
TICE : médias numériques, univers virtuels	40 h 4 h présentiel Travail personnel	1	Présentation Powerpoint ou autre support de 6 min au début de l'année (½ de la note finale) Présentation Powerpoint ou autre support de 6 min en fin de l'année (½ de la note finale) Assiduité	Présentation Powerpoint ou autre support de 6 min
Intérêt général : Vie de la Faculté	Se référer à la partie EC	Validation	Assiduité	Assiduité
Monitorat	Se référer à la partie EC	Validation	Assiduité	Assiduité
Réalisation d'un poster à visée pédagogique	1 X 4h TD	1	Assiduité au TD Avoir obtenu une moyenne de 10/20 au poster	Réaliser un nouveau poster Avoir obtenu une moyenne de 10/20 au poster
Parcours de soins des personnes en situation de handicap dans le cadre du réseau de soins Handident Alsace	2 x 2h TD 10 vacances cliniques 6 h travail personnel	1	Assiduité au TD Avoir validé le mémoire et sa présentation orale	Refaire un mémoire Avoir validé le mémoire et sa présentation orale
Soins dentaires sous anesthésie générale chez l'enfant	3 x 2 h TD	1	Assiduité aux TD et aux 8 vacances cliniques Avoir obtenu une moyenne de 10/20 au mémoire	Présentation orale du mémoire Stage clinique obligatoire
	8 vacances cliniques au bloc opératoire			
	10 h travail personnel			

DFASO1 S7 et S8	UE15 (Enseignements complémentaires)			
Matière	Horaire annuel	Coefficient	Durée et nature des épreuves	
			Session de mai	Session de rattrapage
UE de Master	Se référer aux modalités de contrôle du Master choisi à la Faculté de Chirurgie Dentaire ou à la Faculté de Médecine			
Réalisation d'une action d'intérêt général ou associatif	Présentation d'un projet personnel			

DFASO2 équivalent M2 S9 et S10

I. Répartition des unités d'enseignement à valider et attribution des crédits européens

L'année de DFASO2 comporte 13 unités d'enseignement.

Chaque unité d'enseignement est affectée d'un nombre de crédits européens dits ECTS (European Credit Transfer System) selon le tableau ci-dessous.

Chaque semestre totalise 30 crédits ECTS, l'année de DFASO2 totalisant 60 ECTS.

Les crédits ECTS sont attribués au vu de la validation de chaque unité d'enseignement.

Les crédits ECTS, affectés à des enseignements dispensés sur les 2 semestres de l'année, sont attribués à l'issue du second trimestre.

Les crédits sont cumulables à l'issue des deux semestres.

DFASO2 - 1 ^{er} semestre S9			
UE	Disciplines	Coordinateur	Crédits
UE1	Odontologie pédiatrique Orthopédie dento-faciale	Pr Clauss (Odontologie pédiatrique) Dr Bolender (Orthopédie dento-faciale)	4
UE2	Prothèse amovible Prothèse maxillo-faciale Prothèse mixte Prothèse fixée CFAO Implantologie	Dr Etienne (Prothèses et CFAO) Dr Bahi-GROSS (Implantologie)	4
UE3	Pathologie médicale et chirurgicale : Aspect odontologique Immunologie clinique	Dr Bahi-GROSS (Pathologie médicale et chirurgicale) Dr Jung (Immunologie)	3
UE4	Santé publique bucco-dentaire Hygiène et asepsie en Odontologie Odontologie médico-légale Ethique	Pr Musset	5
UE5	Stage clinique en Odontologie : - Médecine et chirurgie buccales - Prothèses - Odontologie conservatrice - Endodontie	Dr Bornert (Médecine et chirurgie buccales) Pr Walter (Prothèses) Pr Haikel (Odontologie conservatrice – Endodontie)	12
UE6	Radioprotection des patients	Dr Gros	1
UE7	Informatique spécialisée	Dr Arntz	1
Total ECTS			30

DFASO2 - 2 ^{ème} semestre S10			
UE	Disciplines	Coordinateur	Crédits
UE8	Odontologie conservatrice-Endodontie	Pr Haikel	2
UE9	Médecine et chirurgie buccales : aspect anatomie pathologique	Dr Bahi-Gross	4
UE10	Prothèse sur implant - CFAO Parodontologie	Dr Etienne (Implantologie et CFAO) Pr Huck (Parodontologie)	4
UE11	Stage hospitalier hors Odontologie	Pr Meyer	1
UE12	Stage clinique en Odontologie : - Consultation Accueil Santé Urgences - Stage multidisciplinaire Hautepierre - Odontologie conservatrice - Endodontie - Médecine et chirurgie buccales - Odontologie pédiatrique - Prothèses - Implantologie - Parodontologie - Orthopédie dento-faciale	Pr Musset (CASU et Hautepierre) Pr Haikel (Odontologie conservatrice – Endodontie) Dr Bornert (Médecine et chirurgie buccales) Pr Manière (Odontologie pédiatrique) Pr Walter (Prothèses) Dr Bornert (Implantologie) Pr Huck (Parodontologie) Dr Bolender (Orthopédie dento-faciale)	17
UE13	Enseignement complémentaire au choix	En fonction des EC	2
Total ECTS			30

II. Validation des unités d'enseignement

Chacune de ces unités d'enseignement sera validée séparément sans compensation possible entre elles. La validation d'une unité d'enseignement est acquise en obtenant une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'examen final. La compensation s'opère à l'intérieur d'une UE.

Il n'y a pas de note éliminatoire.

En cas d'ajournement d'une unité d'enseignement, l'étudiant garde les notes des matières dans lesquelles il a obtenu la moyenne.

Aucune note égale ou supérieure à la moyenne au sein d'une même unité d'enseignement n'est conservée d'une année à l'autre en cas de redoublement

La validation d'une de ces unités d'enseignement reste définitivement acquise même en cas de redoublement de DFASO2 à l'exception de l'UE5 et de l'UE12.

Le certificat de synthèse clinique et thérapeutique (CSCT), reste, en cas de validation, acquis de façon définitive.

Les UE1, UE2, UE3, UE4, UE6 et UE7 font l'objet d'un contrôle terminal en décembre.

Les UE8, UE9 et UE10 font l'objet d'un contrôle terminal eu mai.

En cas d'ajournement d'une unité d'enseignement, le candidat doit composer dans les matières de l'unité d'enseignement où il n'a pas obtenu la moyenne au cours d'un 2^{ème} session.

Pour pouvoir être déclaré admis à l'issue de la 2^{ème} session, le candidat doit obtenir :

- **aux épreuves théoriques** : la moyenne dans l'unité ou les unités d'enseignement ayant motivé son ajournement à la session de janvier et/ou mai **et**,

- **aux épreuves cliniques** : une note au moins égale à 10/20 dans chacune des disciplines cliniques composant les **UE5 et UE12**,
- une note inférieure à la moyenne dans l'une des épreuves cliniques entraîne l'ajournement de l'étudiant et son redoublement quelle que soit la moyenne obtenue aux épreuves théoriques et dans chacune des autres épreuves cliniques.

Tout étudiant manquant à ses obligations (sécurité, respect des locaux, du matériel, tenue ...) peut se voir exclure des travaux pratiques.

III. Validation des unités d'enseignement UE5 et UE12 (Stage clinique en Odontologie)

Assiduité

L'assiduité à l'unité d'enseignement des stages cliniques attribués à chaque étudiant, y compris pendant les périodes de congés universitaires et les périodes d'été, est obligatoire et fait partie intégrante de la validation des enseignements cliniques. La règle générale des absences s'applique.

Toute absence doit être justifiée et rattrapée. Au-delà de 3 absences non justifiées et non rattrapées, les enseignements cliniques des UE5 et UE12 ne sont pas validés et **entraînent le redoublement de l'étudiant quelle que soit la moyenne obtenue aux épreuves théoriques, et dans chacune des épreuves cliniques et/ou de travaux pratiques ou dirigés.**

Pour être déclaré admis à la session de janvier et/ou de mai, le candidat doit obtenir **aux épreuves cliniques** une note au moins égale à 10/20 dans chacune des disciplines cliniques.

Pour être déclaré admis à l'issue de la **session de rattrapage**, le candidat doit avoir obtenu **aux épreuves cliniques** une note au moins égale à 10/20 dans chacune des disciplines cliniques.

Une note inférieure à la moyenne dans l'une des épreuves cliniques entraîne l'ajournement de l'étudiant et son redoublement quelle que soit la moyenne obtenue aux épreuves théoriques et dans chacune des autres épreuves cliniques.

La note obtenue est la moyenne de la note d'ECOS (Odontologie conservatrice et Odontologie pédiatrique) (coeff. 0,5) et de la note du contrôle continu (coeff. 0,5). Une séance de préparation aux ECOS sera organisée dans le courant de l'année universitaire.

IV. Validation de l'unité d'enseignement UE13 (Enseignement complémentaire au choix)

Tout étudiant de DFASO2 est tenu de s'inscrire à un enseignement complémentaire au choix dès la rentrée universitaire. L'étudiant qui choisit un enseignement autre que ceux dispensés par la Faculté doit veiller à la compatibilité de son choix de formation avec les grilles horaires de son année d'étude.

Assiduité

La présence aux cours et travaux dirigés de ces enseignements est obligatoire (cf. chapitre généralités – règle commune des absences).

Equivalence de validation

L'équivalence d'un enseignement complémentaire peut être accordée par le Doyen au vu de la validation d'une formation non dispensée par la Faculté au titre des enseignements complémentaires au choix de DFASO2, dans le respect des règles suivantes : langues étrangères et sport.

1. Langues étrangères

Dans l'objectif exclusif d'un approfondissement disciplinaire en langue étrangère, l'étudiant peut suivre, après accord préalable du Doyen un enseignement de langue dispensé par un autre établissement d'enseignement supérieur de Strasbourg (hors Université Populaire), aux conditions que cette formation recouvre un volume horaire annuel minimum de 45 h et soit sanctionnée par un examen.

2. Sport

Aucune discipline sportive ne sera reconnue, à partir de DFASO1, au titre des enseignements complémentaires, hors qualification comme sportif de haut niveau, reconnue comme une dispense de validation.

Dispense de validation

1. Master

Tout étudiant qui aura validé une unité d'enseignement (UE) de M1 d'une valeur minimum de 3 ECTS pourra bénéficier d'une dispense de l'enseignement complémentaire sur demande écrite adressée au Doyen, accompagnée de l'attestation de réussite correspondante.

La validation d'une UE de M1 ne peut donner lieu à la dispense que d'un seul enseignement complémentaire à la fois. En cas de validation de 3 UE de M1, le candidat pourra obtenir la dispense de 3 enseignements complémentaires afférents à 3 années d'études différentes.

La validation de la même UE de M1 ne peut donner lieu à dispense que d'un seul enseignement complémentaire sur tout le cursus de l'étudiant.

2. Action d'intérêt général ou associatif

La dispense de validation d'un enseignement complémentaire pourra être accordée dans le cadre d'une action d'intérêt général ou associatif.

Le projet sera soumis à l'étude et à l'avis d'une commission composée du Doyen, du Vice-Doyen chargé des enseignements et d'un enseignant de la discipline concernée par le projet. L'étudiant doit présenter par écrit son projet au Doyen.

Les demandes de dispense de validation ou d'équivalence de validation doivent être soumises au Doyen accompagnées des justificatifs.

Important : la validation de toute formation ne sera reconnue que si elle est assurée par un organisme officiel et sanctionnée par un examen final de contrôle des connaissances.

Redoublement de DFASO2 (D3)

L'UE13 doit être obligatoirement validée pour le passage en T1.

La validation de l'enseignement complémentaire de DFASO2 reste acquise même en cas de redoublement.

V. Validation de l'unité d'enseignement UE6 (Radioprotection des patients)

Conformément aux dispositions des arrêtés du 27 septembre 1994 modifié (art. 19 bis) et du 18 mai 2004, relatif aux programmes de formation portant sur la radioprotection des patients exposés aux rayonnements ionisants, l'enseignement de radioprotection des patients dispensé en DFASO2 fait l'objet d'une validation qui permet la délivrance d'une certification. La validation de l'UE6 reste acquise de façon définitive.

La certification reste dans tous les cas, hors du contexte de la validation de DFASO2, soumise à la réglementation en vigueur.

VI. Validation de l'unité d'enseignement UE11 (Stage hospitalier hors Odontologie)

La validation des stages hospitaliers hors Odontologie est prononcée par le Doyen de la Faculté d'Odontologie sur avis du Chef de Service d'affectation.

- Les étudiants sont soumis au règlement intérieur de l'établissement de santé d'affectation qui précise notamment leurs obligations à l'égard des malades, du personnel médical et de l'administration hospitalière.
- Tout manquement de l'étudiant au règlement intérieur de l'établissement de santé sera immédiatement porté à la connaissance du Doyen par le Chef du Service d'affectation.
- La tenue clinique est fournie aux étudiants.
- Les étudiants **doivent obligatoirement remettre leur carnet de stage au Chef de Service dès le début du stage**. L'étudiant qui ne sera pas en possession de ce carnet en début de stage pourra voir celui-ci non validé. Le carnet de stage sera déposé à l'issue de l'unité d'enseignement des stages au Service de Scolarité de la Faculté.

Le stage hospitalier de DFASO2 se déroule au sein du Pôle de Gériatrie des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg : Pavillon Schutzenberger – Service de soins, de suite et de rééducation.

Ce stage s'effectue toute l'année à raison de 5 demi-journées en continue soit le lundi et mardi (9h00 à 18h00) et le mercredi matin (9h00-12h00), soit le mercredi après-midi (14h00-18h00) et le jeudi et vendredi (9h00 à 18h00). Il n'y a pas de participation aux gardes.

En cas de non validation d'un stage hors Odontologie, l'étudiant le refait, dans sa totalité pendant la période d'été. La validation de l'UE11 reste acquise en cas de redoublement de DFASO2.

VII. Validation de l'unité d'enseignement UE7

L'UE d'informatique spécialisée comporte un enseignement théorique et pratique conforme au référentiel national du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur « métiers de la santé ».

VIII. Validation du Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique (CSCT)

L'objectif de l'examen du CSCT est de vérifier la capacité de l'étudiant à synthétiser les connaissances acquises pendant le 2^{ème} cycle. Le programme du CSCT, inclus dans le programme du 2^{ème} cycle ne fait pas l'objet d'un enseignement spécifique.

• Généralités

L'examen du CSCT est obligatoirement différencié et indépendant de l'examen de validation de DFASO2.

Il est composé d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale, chacune comptant pour la moitié de la note finale. L'épreuve écrite est anonyme. Une séance de préparation à l'examen, comprenant un TD de 2 x 4 h est organisée pendant l'année universitaire.

• Modalités des épreuves

	COEFFICIENT	DUREE DE L'EPREUVE	NATURE DE L'EPREUVE
ECRIT	Note sur 20 Coefficient 1	3 h comprend : - 40 mn de préparation - 2h20 de rédaction	2 cas cliniques pluridisciplinaires tirés au sort, avec questions.
ORAL	Note sur 20 Coefficient 1	30 min comprend : - 15 min de préparation - 15 min de présentation et de questions	L'épreuve orale a lieu devant un jury composé de deux enseignants titulaires. Le candidat tire un numéro de jury et un sujet au sort.

Rappel : la règle générale des absences s'applique pour chacune des épreuves du CSCT

• Conditions d'admission

- Pour être déclaré admis, l'étudiant doit obtenir une moyenne générale au moins égale à 20/40.
- En cas d'échec à la première session d'examen une seconde est organisée. Pour être déclaré admis à la 2^{ème} session, l'étudiant doit composer dans chacune des épreuves écrite et orale. Il doit obtenir une moyenne générale au moins égale à 20/40.
- Aucune note de l'une ou l'autre des épreuves ne peut être conservée en cas d'ajournement d'une année universitaire à l'autre.
- La validation du CSCT est exigée pour le passage en 3^{ème} cycle. En cas de redoublement, l'étudiant doit refaire le CSCT et des stages cliniques obligatoires seront organisés.
- En cas de validation finale, le CSCT reste acquis de façon définitive.

• Jury de délibération

Le jury est présidé par le Doyen (ou son représentant) et est identique à celui de DFASO2.

Les décisions d'admission ou d'ajournement sont prises par le jury lors d'une délibération et diffusées par voie d'affichage.

IX. Stage clinique en Odontologie UE5 et UE12

Application du statut de l'étudiant hospitalier (cf règles générales)

- **Projet pédagogique**

Les objectifs de la formation clinique en DFASO2 sont :

- le renforcement des capacités acquises en DFASO1
- la conception d'une proposition thérapeutique
- la maîtrise des examens complémentaires demandés
- la réalisation d'actes courants, y compris de prévention, dans le cadre du plan de traitement ; une quantité d'actes pourra être requise et définie par chaque discipline
- la préparation au CSCT.

Un tableau de service est mis en place en fonction des obligations universitaires, des disponibilités d'accueil clinique et des horaires d'ouverture du Pôle. Ce tableau de service est élaboré par les autorités universitaires compétentes (Art 16, arrêté du 27/09/1994), en collaboration avec le Chef de Pôle.

La présence est obligatoire, quel que soit le semestre, soit pour des raisons de validation d'un stage, soit en raison des obligations hospitalières.

La validation de chaque stage clinique dans une discipline odontologique repose sur le nombre moyen de vacations hebdomadaires porté en regard de la dite discipline, qui est à considérer comme une référence de base (1 vacation = 4 h). Le nombre minimal annuel de vacations hospitalières par étudiant, pour l'année universitaire 2021/2022, est de 200. Un nombre minimal de vacations est défini par discipline.

Discipline	S9 et/ou S10 Total minimal annuel	Session de rattrapage si échec en S9 ou S10	Session de rattrapage si échec en S9 et S10
Consultation - Accueil - Santé - Urgences (sur 1 semestre)	20	5	Non applicable
Odontologie conservatrice - Endodontie	35	10	20
Odontologie pédiatrique (sur 1 semestre)	14	10	Non applicable
Médecine et chirurgie buccales (sur 2 semestres)	24 (12 et 12)	10	16
Parodontologie (sur 2 semestres)	30	10	10
Prothèses	35	10	16
Implantologie (par année)	2	2	Non applicable
Stage multidisciplinaire Hautepierre (sur 1 semestre)	16	10	Non applicable
Orthopédie dento-faciale (par année)	6*	2	Non applicable

ODF * : 4 vacations cliniques et impérativement 2 séances de TD avec les étudiants du DES ODF le mardi et le jeudi matin (9h00 – 12h00) réparties pendant toute l'année universitaire

Un carnet de stage permet de retracer l'assiduité et l'activité de l'étudiant. Il est propre à chaque discipline. Ce carnet peut exister en format électronique en fonction de l'organisation des structures Internes et du système informatique du Pôle (ODS).

Une note collégiale globale est donnée par les enseignants après analyse de l'activité. Les actes peuvent être évalués en fonction de la difficulté et de la qualité des soins.

- **Modalités d'évaluation et de validation**

L'évaluation se fait :

- à la fin de chaque semestre (sauf CASU, stage Hautepierre, Odontologie Pédiatrique, ODF et Parodontologie qui se fait à l'issue du 2^{ème} semestre)
- à partir des actes réalisés (évalués en fonction de leur difficulté et de leur qualité)
- en prenant en compte les items suivants :
 - ✓ assiduité de l'étudiant (cf règles des absences)
 - ✓ comportement vis-à-vis des patients, de leur entourage, de l'équipe soignante ainsi que de l'équipe enseignante
 - ✓ respect des règles d'hygiène et d'asepsie
 - ✓ tenue du dossier médical et la saisie des actes réalisés
 - ✓ prise en charge des urgences
 - ✓ capacité à concevoir une proposition thérapeutique
 - ✓ compétence : une épreuve clinique adaptée à l'évaluation des capacités propres de l'étudiant à assurer d'une manière autonome des actes courants peut être instituée en fonction des disciplines ; un mémoire portant sur un cas clinique pourra être demandé selon les disciplines.
- une note sur 20, coefficient 1, est attribuée à chaque enseignement clinique de participation aux fonctions hospitalières.

Pour valider le stage clinique en Odontologie **DFASO2**, l'étudiant doit obtenir une note supérieure ou égale à 10 /20 dans chaque enseignement clinique de participation aux fonctions hospitalières.

La non validation du stage clinique en Odontologie **DFASO2** entraîne le **redoublement de DFASO2**.

- **Session de rattrapage**

Un stage clinique durant la période d'été (hors congés annuels) est obligatoire.

Le rattrapage sera effectué essentiellement en juillet, sachant que certaines Structures Internes du Pôle peuvent être regroupées en plateau commun pendant le mois d'août.

En cas de rattrapage, les critères retenus pour valider sont les suivants :

- assiduité et présentation du carnet de stage validé par le responsable de la discipline
- comportement vis-à-vis des patients, de leur entourage, de l'équipe soignante, de l'équipe enseignante
- respect des règles d'hygiène et d'asepsie
- tenue du dossier médical et saisie des actes réalisés.

Types d'actes et nombre de cas requis au minimum par discipline

Ces quotas sont donnés à titre indicatif. Ils ont été établis sur la base des actes réalisés pendant l'année universitaire 2020-2021 et sont susceptibles d'être ajustés en fonction de la moyenne des actes réalisés par les étudiants pendant l'année 2021-2022.

Discipline	Type d'actes	Quantité minimale
Consultation - Accueil - Santé - Urgences	Prise en charge de l'urgence	20
	Hygiène bucco-dentaire et prévention	5
	Chemin clinique	3
Odontologie conservatrice - Endodontie	Etablissement de diagnostics	
	Etablissement d'un plan de traitement	6
	Traitements endodontiques sur incisives, prémolaires et molaires	10
	Reconstitutions coronaires plus complexes (dont inlays et onlays)	15

Discipline	Type d'actes	Quantité minimale
Stage multidisciplinaire Haute pierre	Réalisation d'un plan de traitement Actes pluridisciplinaires dans les domaines suivants : - Odontologie conservatrice - Endodontie - Chirurgie buccale - Parodontologie - Prothèses amovible et fixée	6
Odontologie pédiatrique	Si possible à effectuer chez des enfants relativement coopérants	
	Restaurations simples chez des enfants d'âge pré-scolaire ou scolaire	4
	Avulsions de dents temporaires	4
	Pulpotomie sous champ opératoire	4
	Prise en charge de l'urgence	2
	Séméiologie / diagnostic	4
	Prise en charge préventive	2
	Etablissement d'un plan de traitement	1
Médecine et chirurgie buccales	Assistance opératoire praticiens	5
	Assistance opératoire étudiants	5
	Avulsions simples	10
	Recherche de foyers infectieux d'origine dentaire	2
	Accueil diagnostic	5
	Avulsions complexes	2
Parodontologie	Observation clinique, diagnostic et plan de traitement (bilan initial et/ou réévaluation)	15
	EHBD, Détartrage / Surfaçage	25
	Suivi patients (observation clinique et traitement)	10
	Présentation d'un cas clinique suivi	2
Implantologie	Assistance opératoire	
Orthopédie dento-faciale	Assistance opératoire	
	Diagnostic de dysmorphoses chez un patient en croissance ou adulte	
Prothèses	Dossier informations du patient	1
	Observation clinique et diagnostic (chez un patient nécessitant une prise en charge globale)	1
	Réalisation d'un plan de traitement	2
	Prothèses amovibles (résine / immédiate / complète / à châssis) incluant le montage et la polymérisation	2
	Prothèse fixée provisoire unitaire ou plurale	2
	Reconstitution corono-radulaire	2
	Prothèse fixée d'usage unitaire ou plurale sur dents naturelles ou sur implants	2
	Réception de patients (en fonction de l'activité)	

X. Passage en T1 (3^{ème} cycle) / Redoublement de DFASO2 / Exclusion

Admission en T1

Pour la validation du 2^{ème} cycle et l'admission en 3^{ème} cycle, l'étudiant doit avoir validé la totalité des enseignements théoriques, des enseignements dirigés, des travaux pratiques et des enseignements complémentaires au choix prévus aux articles 12 à 18 de l'arrêté du 27 septembre 1994 modifié ainsi que la totalité des enseignements cliniques et des stages.

La validation du CSCT est exigée pour le passage en T1.

Redoublement de DFASO2

En cas de redoublement du CSCT, l'étudiant doit effectuer les stages cliniques obligatoires (UE5 et UE12), mais peut conserver la validation des unités d'enseignement UE1, UE2, UE3, UE4, UE6, UE7, UE8, UE9, UE10, UE11 et UE13.

En cas de redoublement de DFASO2, le candidat conserve les unités d'enseignement déjà validés mais refait obligatoirement les unités d'enseignement UE5 et UE12.

Les étudiants ayant validé la totalité des unités d'enseignement, y compris les unités d'enseignement-retard, sont autorisés sur décision du jury, à passer en T1, sous réserve d'avoir répondu à leurs obligations hospitalières (cf. assiduité à l'unité d'enseignement des stages cliniques).

Le 2^{ème} cycle validé donne l'équivalence d'un semestre de Master (M1).

Cette équivalence est capitalisable avec les crédits de master validés par l'étudiant pendant son cursus de 2^{ème} cycle pour obtenir un master (application des dispositions de l'art. 23 de l'arrêté du 27 septembre 1994 modifié).

Exclusion

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques.

Une de ces deux années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Doyen.

DFASO2 (D3) S9 et S10		ENSEIGNEMENTS THEORIQUES			UE1 UE2 UE3 UE4 UE6 UE7 (Epreuves écrites)	
UE	Matière	Horaire annuel		Coefficient	Durée et nature des épreuves	
					Session de décembre	Session de rattrapage
UE1	Odontologie pédiatrique	3	TD	1	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR
		23 h	CM +EAD			
	Orthopédie dento-faciale	12 h	CM	1	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR
UE2	Prothèse amovible	24 h	CM	1	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM	1 h QR et/ou QROC et /ou QCM
	CFAO (additive, en PAP et en PAC)	5 h	CM			
	Prothèse maxillo-faciale	2 h	CM			
	Prothèse fixée	25 h	CM	1	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR
	Prothèse mixte	4 h	TD			
	Implantologie	16 h	CM			
UE3	Pathologie médicale et chirurgicale : aspect odontologique	6 h	CM	0,5	30 min QROC et/ou QCM et/ou QR	30 min QROC et/ou QCM et/ou QR
	Immunologie clinique	6 h	CM	0,5	30 min QROC et/ou QCM et/ou QR	30 min QROC et/ou QCM et/ou QR
UE4	Santé publique bucco-dentaire	12 h	CM	1	1 h QCM et/ou QROC et/ou QR	1 h QCM et/ou QROC et/ou QR
	Hygiène et asepsie en Odontologie	20 h enseignement tutoré		1	1 h QCM et/ou QROC et/ou QR	1 h QCM et/ou QROC et/ou QR
		2h	CM			
	Odontologie médico-légale	10 h	CM	1	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR
Ethique	6 h	CM				
UE6	Radioprotection des patients (La validation de cette unité d'enseignement permet la délivrance d'une certification).	6 h enseignement tutoré		1	30 min QCM et/ou QROC et/ou QR	30 min QCM et/ou QROC et/ou QR
UE7	Informatique spécialisée	8 h	CM	1	45 min QCM	45 min QCM

DFASO2 (D3) S9 et S10		ENSEIGNEMENTS THEORIQUES			UE8 UE9 UE10 (Epreuves écrites)	
UE	Matière	Horaire annuel		Coefficient	Durée et nature des épreuves	
					Session de mai	Session de rattrapage
UE8	Odontologie conservatrice - Endodontie	24 h	CM	1	1 h QCM et/ou QROC et/ou QR	1 h QCM et/ou QROC et/ou QR
UE9	Médecine et chirurgie buccales	40 h	CM	2	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR
UE10	Parodontologie	22 h enseignement tutoré		1	1 h QCM et/ou QROC et/ou QR	1 h QCM et/ou QROC et/ou QR
		2 X 1 h	TD			
		2 x 3 h	TP			
	Prothèse sur Implant - CFAO	4 x 4 h	TD	1	Assiduité 1h30 QR et/ou QROC et/ou QCM	Assiduité 1h30 QR et/ou QROC et/ou QCM
2 x 4 h		TP				

Remarque : 10 % des enseignements magistraux par discipline seront dispensés en anglais. L'évaluation reste en français.

DFASO2 (D3) S9 et S10	STAGE HOSPITALIER HORS ODONTOLOGIE		UE11 (Stage)
Matière	Horaire annuel	Coefficient	Mode de validation
Stage hospitalier hors Odontologie	5 demi-journées	Validation	Assiduité

DFASO2 (D3) S9 et S10	STAGE CLINIQUE DE PRATIQUE ODONTOLOGIE <i>1 vacation clinique = 4 h</i>		UE5 et UE12 (Epreuves cliniques)		
UE	Discipline	Nombre minimal annuel de vacations	Nature de l'évaluation		
			Session de décembre	Session de mai	Session de rattrapage
UE5 UE12	Odontologie conservatrice - Endodontie	35	Contrôle continu sur les travaux cliniques : ½ de la note Evaluation qualitative : ½ de la note	Contrôle continu sur les travaux cliniques et évaluation qualitative : 2/3 de la note ECOS = 1/3 de la note	Stage clinique obligatoire : 2/3 de la note ECOS : 1/3 de la note
UE5 UE12	Médecine et chirurgie buccales	24 (12 et 12)	Contrôle continu sur les travaux cliniques : ½ de la note Evaluation qualitative : ½ de la note	Contrôle continu sur les travaux cliniques : ½ de la note Présentation orale d'un cas : ½ de la note	Stage clinique obligatoire Contrôle continu sur les travaux cliniques
UE5 UE12	Prothèses	35	Contrôle continu sur les travaux cliniques et travaux de laboratoire de Prothèses	Contrôle continu sur les travaux cliniques et travaux de laboratoire de Prothèses Evaluation qualitative	Stage clinique obligatoire Contrôle continu sur les travaux cliniques
UE12	Odontologie pédiatrique	20		Contrôle continu sur les travaux cliniques et évaluation qualitative : 2/3 de la note ECOS = 1/3 de la note	Stage clinique obligatoire : 2/3 de la note ECOS : 1/3 de la note
UE12	Parodontologie	30		Contrôle continu sur les travaux cliniques : ½ de la note Présentation orale de 2 cas cliniques : ½ de la note	Stage clinique obligatoire Contrôle continu sur les travaux cliniques Présentation orale d'un cas
UE12	Orthopédie dento-faciale (pour l'année)	6		Assiduité Présentation orale d'un cas	Stage clinique obligatoire Présentation orale d'un cas
UE12	Stage multidisciplinaire Haute-pierre	16		Contrôle continu sur les travaux cliniques : ½ de la note Evaluation qualitative : ½ de la note	Stage clinique obligatoire Contrôle continu sur les travaux cliniques
UE12	Consultation - Accueil - Santé - Urgences	20		Contrôle continu sur les travaux cliniques : ½ de la note Evaluation qualitative : ½ de la note	Stage clinique obligatoire Contrôle continu sur les travaux cliniques
UE12	Implantologie (pour l'année)	2		Assiduité	Stage clinique obligatoire Contrôle continu sur les travaux cliniques

La validation des stages cliniques inclut l'assiduité à l'intégralité des stages, hors congés annuels de l'étudiant, et sera délibérée à l'issue des périodes d'été.

DFASO2 (D3) S9 et S10	UE13 (Enseignements complémentaires)			
Matière	Horaire annuel	Coefficient	Durée et nature des épreuves	
			Session de mai	Session de rattrapage
Stage d'initiation à la recherche	100 h minimum	1	Réalisation d'un poster au format A0 (841x1189mm) qui a pour but de présenter la problématique de la recherche, la méthodologie, les résultats et une brève conclusion Présentation des travaux sur la base du poster devant un jury composé : - du responsable de l'enseignement - d'un enseignant-chercheur Durée de la présentation : 10 min Entretien avec le jury : 10 min	L'étudiant doit refaire un stage de 2 semaines à temps plein et présenter un nouveau poster devant un jury composé : - du responsable de l'enseignement - d'un enseignant-chercheur Durée de la présentation : 10 min Entretien avec le jury : 10 min
Préparation au concours de l'Internat	Lecture critique d'article 20 h Entraînement à l'épreuve des questions cliniques 24 h	1	Assiduité et participation aux examens blancs Epreuve de LCA de 3 h	Epreuve de LCA de 3 h
Acquisition des bonnes pratiques en salle d'opération	40 h TP	Validation	Assiduité 30 min QR et /ou QCM et/ou QROC Epreuve de travaux pratiques de 15 min	30 min QR et /ou QCM et/ou QROC
Intérêt général : Vie de la Faculté	Se référer à la partie EC	Validation	Assiduité	Assiduité
Monitorat	Se référer à la partie EC	Validation	Assiduité	Assiduité
TICE : Médias numériques, univers virtuels	40 h 4 h présentiel Travail personnel	1	Assiduité Présentation Powerpoint ou autre support de 6 min au début de l'année (0.5 de la note finale) Présentation Powerpoint ou autre support de 6 min en fin de l'année (0.5 de la note finale)	Présentation Powerpoint ou autre support de 6 min
Parcours de soins des patients porteurs de maladies orales/dentaires	2 X 2h TD + 8 vacations cliniques (32h)	1	Assiduité + validation d'un mémoire	
Approche multidisciplinaire du syndrome d'apnées obstructives du sommeil chez l'enfant	2 X 4h TD + 20h TP	1	Assiduité + validation d'un mémoire	

DFASO2 (D3) S9 et S10	UE13 (Enseignements complémentaires)				
Matière	Horaire annuel	Coefficient	Durée et nature des épreuves		
			Session de mai	Session de rattrapage	
Réalisation d'un poster à visée pédagogique	1 X 4h TD	1	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="1093 279 1641 379">Assiduité au TD Avoir obtenu une moyenne de 10/20 au poster</td> <td data-bbox="1641 279 2074 379">Réaliser un nouveau poster Avoir obtenu une moyenne de 10/20 au poster</td> </tr> </table>	Assiduité au TD Avoir obtenu une moyenne de 10/20 au poster	Réaliser un nouveau poster Avoir obtenu une moyenne de 10/20 au poster
Assiduité au TD Avoir obtenu une moyenne de 10/20 au poster	Réaliser un nouveau poster Avoir obtenu une moyenne de 10/20 au poster				
UE de Master	Se référer aux modalités de contrôle du Master choisi à la Faculté de Chirurgie Dentaire ou à la Faculté de Médecine				
Réalisation d'une action d'intérêt général ou associatif	Présentation d'un projet personnel				

VALIDATION DES STAGES ERASMUS

Validation de stages Erasmus (étudiants partants)

Prise en compte du stage dans la validation de l'année clinique

Dès son retour de stage Erasmus, chaque étudiant dépose au Service de Scolarité, le dossier suivant :

- copie du contrat étudiant portant les disciplines suivies,
- attestation de validation de l'établissement d'accueil précisant l'activité durant le stage et la note obtenue par discipline,
- le carnet de stage,
- un rapport de stage (document iconographié d'une dizaine de pages).

Chaque enseignant concerné sera sollicité par le Service de Scolarité pour la prise en compte de la validation du stage effectué dans sa discipline, et le cas échéant, le nombre de vacances qu'il estime devoir encore être faites par l'étudiant.

Il est concevable de considérer, sur un stage d'un semestre, qu'une discipline puisse être valablement validée en Erasmus.

Validation de stages Erasmus (étudiants entrants) - Modalités d'attribution de crédits ECTS

Principe de base (rappel) :

- un semestre (enseignements théoriques + stages cliniques) = 30 ECTS
- une année pleine (enseignements théoriques + stages cliniques) = 60 ECTS

En DFASO1 et DFASO2, la charge horaire entre enseignements théoriques et stages cliniques est sensiblement égale.

Pour une année universitaire la validation de la totalité :

- des enseignements théoriques = 30 ECTS
- des stages cliniques = 30 ECTS

Chaque discipline (ou groupement de disciplines) est affectée du nombre de crédits ECTS suivant :

DFASO1 Enseignements théoriques	
Odontologie pédiatrique	4 ECTS
Orthopédie dento-faciale	4 ECTS
Parodontologie	4,5 ECTS
Odontologie conservatrice	4,5 ECTS
Santé publique bucco-dentaire	4 ECTS
Pathologie médicale Pathologie chirurgicale Médecine et chirurgie buccales Anesthésiologie	4,5 ECTS
Prothèse fixée Prothèse amovible Occlusodontie	4,5 ECTS

DFASO1 Stages cliniques	
Odontologie conservatrice	4,5 ECTS
Parodontologie	4 ECTS
Médecine et chirurgie buccales	4,5 ECTS
Odontologie pédiatrique	4 ECTS
Prothèse amovible (+ labo)	4,5 ECTS
Prothèse fixée	4,5 ECTS
Radiologie	4 ECTS

DFASO2 Enseignements théoriques	
Odontologie pédiatrique	4 ECTS
Orthopédie dento-faciale	4 ECTS
Parodontologie	4,5 ECTS
Odontologie conservatrice	4,5 ECTS
Santé publique bucco-dentaire Odontologie légale	4 ECTS
Pathologie médicale et chirurgicale Immunologie clinique Pharmacologie clinique et thérapeutique Médecine et chirurgie buccales Implantologie	4,5 ECTS
Prothèse fixée Prothèse amovible Biomatériaux	4,5 ECTS

DFASO2 Stages cliniques	
Odontologie conservatrice	4,5 ECTS
Parodontologie	4 ECTS
Médecine et chirurgie buccales	4,5 ECTS
Odontologie pédiatrique	4 ECTS
Prothèse amovible (+ labo)	4,5 ECTS
Prothèse fixée Occlusodontie	4,5 ECTS
ODF	4 ECTS

Modalités de validation du stage Erasmus

Enseignements théoriques

Le nombre de crédits ECTS est lié aux enseignements théoriques validés (examens terminaux) et aux stages cliniques validés (note $\geq 10 / 20$), dans la limite du nombre de crédits attribué par discipline (cf. supra).

Stages cliniques

Pour obtenir le nombre de crédits ECTS maximal de la discipline suivie, l'étudiant doit :

- avoir effectué au minimum le nombre de vacations exigé sur l'année dans les modalités d'évaluation des étudiants
- avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 / 20
- si l'étudiant n'a pas effectué le nombre de vacations minimal exigé dans les modalités d'évaluation des étudiants pour la discipline, un nombre proportionnel de crédits ECTS lui sera attribué.

Par exemple :

- nombre de vacations exigible = 16 vacations = 4 ECTS

- nombre de vacation effectué = 12 vacations = $\frac{4 \text{ ECTS} \times 12 \text{ vacations}}{16 \text{ vacations}} = 3 \text{ ECTS}$

Une note comprise entre 10 et 12 / 20 pondère le nombre de crédits attribués, en fonction de l'échelle des notes obtenues par tous les étudiants dans la discipline concernée.

Soit sur l'exemple donné : note obtenue = 11 / 20 \rightarrow 2 ECTS

